



Projet sportif 2025 – 2028 **Un pari sur la jeunesse et l'inclusion ...**

Sommaire

1. Introduction
2. Présentation du club
3. Axe 1 – Relancer la dynamique sportive et miser sur la jeunesse
 - 3.1 Objectifs et actions engagées
 - 3.2 Structuration des entraînements et des groupes
 - 3.3 Compétition
 - 3.4 Formation et encadrement
 - 3.5 Infrastructures et besoins
 - 3.6 Objectifs généraux (2025–2028)
 - 3.7 Communication et recrutement
 - 3.8 Suivi et évaluation
 - 3.9 Calendrier prévisionnel
4. Axe 2 – Favoriser l'inclusion et le bien-être par le sport
 - 4.1 Résumé du projet
 - 4.2 Thématiques et justifications
 - 4.3 Objectifs à court, moyen et long terme
 - 4.4 Publics ciblés
 - 4.5 Actions prévues et ressources
 - 4.6 Contacts et partenariats existants
 - 4.7 Impact attendu
5. Conclusion



1. Introduction

La Compagnie d'Archers Saint Georges engage une nouvelle phase de son développement avec un projet sportif structuré sur la période 2025–2028. Fruit d'une réflexion collective, ce projet vise à consolider les fondements sportifs du club tout en affirmant son engagement en faveur de l'inclusion et du bien-être.

Relance de la dynamique sportive, accueil renforcé des jeunes, accessibilité, formation, et ouverture à tous les publics constituent les piliers de cette nouvelle ambition, au service d'un tir à l'arc porteur de sens et d'avenir.

Ce nouveau projet sportif repose donc sur **deux piliers fondateurs** :

- **La jeunesse**, envisagée comme le moteur du renouveau associatif. Former, accompagner et valoriser jeunes pratiquant·es constitue une priorité, pour poser des bases solides et pérennes à l'avenir du club.
- **L'inclusion**, conçue comme une ouverture assumée à la diversité des publics : personnes en situation de handicap, patient·es en sport-santé, pratiquant·es éloigné·es de la pratique sportive, seniors en recherche de bien-être... Le tir à l'arc a vocation à être une passerelle accessible, apaisante et valorisante pour chacune et chacun.

Ces engagements sont déclinés à travers deux grands axes structurants : relancer et structurer la dynamique sportive du club (Axe 1), et favoriser le bien-être, le lien social et l'accessibilité à travers une pratique inclusive du tir à l'arc (Axe 2).

2. Présentation du club

La Compagnie d'Archers Saint Georges est une association sportive loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA), qui œuvre à la promotion et à la pratique du tir à l'arc à La Roche-sur-Yon et ses environs.

Elle propose des entraînements hebdomadaires pour tous les niveaux, des initiations, et participe régulièrement aux compétitions locales. Ses valeurs sont : inclusion, respect et convivialité.

Le club de tir à l'arc « Compagnie d'Archers Saint Georges » de La Roche-sur-Yon compte actuellement 51 personnes licenciées, dont 44 adultes et 7 jeunes, 31 hommes et 20 femmes. Affilié à la FFTA, le club accueille des pratiquants de tous niveaux, en loisirs comme en compétition. Le club est en développement et s'appuie sur une dynamique collective pour structurer, former et fidéliser ses archères et archers.



Actuellement, le club dispose de 6 personnes encadrantes bénévoles réparti ainsi :

- 1 assistant entraîneur
- 4 encadrant-es fédéraux
- 1 encadrant bénévole

Le club compte 1 arbitre à jour de formation habilité pour les concours en salle.

3. Axe 1 - Relancer la dynamique sportive et miser sur la jeunesse

3.1 Objectifs et actions engagées

L'année 2025 marque une période de transition ayant influé sur l'organisation et les activités du club, et c'est dans ce contexte qu'un nouveau projet sportif a été élaboré.

Le nouveau CA du club met tout en œuvre afin de retrouver un fonctionnement standard, apaisé et compatible avec les valeurs et les obligations de notre structure, comme recevoir et accompagner des jeunes pratiquant-es entre autres publics dans la pratique du tir à l'arc.

En effet, après une période de recul des effectifs jeunes, la Compagnie d'Archers Saint Georges fait aujourd'hui le pari de les replacer au centre de sa stratégie de développement. Ce choix s'inscrit dans une volonté de revitaliser la filière jeune, de la découverte à la compétition, en proposant un cadre stimulant, formateur et bienveillant.

L'objectif est de recréer une dynamique sportive portée par une nouvelle génération : enfants en initiation, adolescent-es en progression, des compétiteurs et compétitrices qui se construisent. Pour cela, le club doit mobiliser ses ressources humaines, renouveler son matériel, structurer ses groupes d'entraînement et renforcer sa communication en direction des familles.

Ce pari sur la jeunesse est une réponse concrète à l'envie de transmission, de pérennité et d'engagement qui anime le club.

Pour ce faire et dans un premier projet, un objectif de formation est déjà en cours d'atteinte et continue d'être renforcé afin d'accueillir un nombre croissant de jeunes archères et archers. L'équipe d'encadrement s'est étoffée avec deux nouvelles personnes encadrantes fédérales, portant à six le nombre de bénévoles mobilisé-es.



Des formations d'arbitres et d'encadrant·es fédéraux sont en attente de réalisation sur 2025-2026 tandis qu'un projet de formation d'entraîneur fédéral est à l'étude pour 2026.

Cette orientation marque une rupture avec les choix antérieurs, qui avaient conduit à une diminution significative des effectifs jeunes — une décision peu compatible avec une ambition de développement compétitif, notamment dans l'élan post-JO Paris 2024. Miser sur la jeunesse, c'est poser les fondations durables de l'avenir du club.

Le club concentre désormais ses efforts sur le développement de sa base de personnes licenciées, avec une attention particulière portée aux catégories « jeunes ». Les premières actions engagées en Janvier 2025 portent déjà leurs fruits : plusieurs personnes qui s'étaient vues refuser l'inscription — en raison de l'ancienne politique d'accueil — ont été recontactées, et de nouvelles adhésions ont été enregistrées, notamment 3 jeunes en phase d'initiation, ainsi que 6 adultes.

Le club a participé en 2025 à l'opération "Licence Découverte" proposée par la FFTA. Ce dispositif permet de proposer une première adhésion en cours d'année afin de favoriser l'arrivée de nouveaux et nouvelles pratiquant·es. De plus, le club demeure pleinement disponible pour toute demande d'initiation.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une volonté affirmée de relance du vivier sportif, en plaçant les jeunes et très jeunes (dès 7 ans) au cœur de son projet sportif. Elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité du club et à consolider ses perspectives de développement à moyen terme

L'atteinte de cet objectif repose sur la mise à disposition indispensable de moyens adaptés, notamment l'acquisition de matériel d'initiation spécifiquement conçu selon l'âge et la morphologie des pratiquants. Elle implique également la remise en état des cibles destinées aux jeunes, ainsi que la formation d'un ou d'une encadrant·e fédéral·e.

Une fois ce vivier relancé, l'ambition sera d'élargir progressivement l'action vers les catégories d'âges supérieures. Ce premier projet constitue un levier fondamental pour assurer la pérennité du club. Il s'inscrit comme un acte refondateur.

Au cours du mois de mars 2025 nous avons fait la demande d'une intervention technique auprès de nos archères et archers, au Comité Régional qui nous accompagne depuis le renouvellement du Bureau. C'est ainsi que Annaëlle FLORENT, en formation DEJEPS, et membre de l'équipe technique du Comité Régional est intervenue lors d'un créneau d'entraînement afin de mettre à profit ses compétences.



Cette action a rencontré un vif succès, ce qui nous a conduit à la reconduire et en faire un véritable projet de club. Nous souhaitons donc pérenniser ce type d'intervention en ciblant en premier objectif l'effectif « jeune » en priorité. Cela sera par ailleurs profitable au développement des compétences de nos encadrant·es fédéraux. Un rythme d'une fois tous les mois semble être compatible avec la capacité d'intégration des pratiquant·es et celle des bénévoles en charge de l'encadrement au profit de leur accompagnement. Ce second projet est en cohérence avec le premier et insufflera une dynamique renouvelée.

3.2 Structuration des entraînements et des groupes

Structuration des groupes :

- Groupe « Jeunes » : séances adaptées au développement moteur et à la progression technique des jeunes, avec une orientation vers la pratique en compétition dès les U11-U13.
- Groupe « Compétitrices et compétiteurs » – jeunes et adultes : séances de perfectionnement technique et physique, incluant la préparation mentale, le suivi des performances avec un accompagnement individualisé.
- Groupe « Loisirs » : accès encadré et convivial à la pratique du tir à l'arc, sans objectif compétitif, dans un esprit de détente et de partage.
- Groupe « Débutant·es » : accueil des nouvelles et nouveaux pratiquant·es avec des séances centrées sur l'apprentissage des bases techniques, la sécurité, et l'intégration dans la vie du club.
- Groupe « Tir libre » : créneau non encadré réservé aux archères et archers confirmé·es souhaitant pratiquer en autonomie. Il permet de s'entraîner librement, de préparer des compétitions, dans un cadre sécurisé et respectueux des règles du club. Ce groupe favorise l'autonomie, la régularité et le maintien du niveau technique.
- Un groupe de « Tir Instinctif » : groupe autonome déjà en place, pratiquant une forme traditionnelle du tir à l'arc. L'approche est libre, sensorielle et souvent en extérieur. Certain·es membres participent aussi à des compétitions de parcours, où les cibles sont variées, placées dans des environnements naturels.

Entraînements spécifiques compétiteurs :

- Mise en place de 2 créneaux par mois encadrés un·e diplômé·e DEJEPS ou en formation, à destination en priorité à des jeunes et adultes compétitrices et compétiteurs



COMPAGNIE D'ARCHERS SAINT GEORGES

La Roche-sur-Yon - Vendée

- Mobilisation d'une équipe technique de bénévoles encadrant·es pour l'ensemble des autres séances :
 - Accompagnement personnalisé et objectifs individualisés
 - Suivi des résultats et bilans de progression

Projet Créneaux pour l'année 2025/2026

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
18h00 - 20h00 Créneau encadré Adultes « Débutant·es » Salle Rivoli		17h00 - 19h00 Créneau encadré « Jeunes » Débutant·es et Loisirs Salle Marcel Paul	18h00 - 20h00 Créneau encadré Adultes « Loisirs » Salle Rivoli
20h00 - 22h00 Créneau « Tir libre » Archères et archers confirmé·es Salle Rivoli	20h00 - 22h00 Créneau encadré Adultes « Compétitrices et compétiteurs » Salle Marcel Paul	18h00 - 20h00 Créneau encadré Adultes « Débutant·es » et « Loisirs » Salle Marcel Paul	20h00 - 22h00 Créneau « Tir libre » Archères et archers confirmé·es Salle Rivoli
		17h00 - 19h45 Créneau encadré « Jeunes » Compétitrices et compétiteurs + 1 fois/ mois - DEJEPS diplômé ou en formation Salle Marcel Paul	
		17h00 - 20h00 Créneau encadré Adultes « Compétitrices et compétiteurs » + 1 fois/ mois - DEJEPS diplômé ou en formation Salle Marcel Paul	
		18h00 - 22h00 Créneau « Tir Instinctif » Salle Rivoli	

Les créneaux indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'organisation des encadrants, des besoins identifiés, et des nécessités du projet.

N.B. : Les créneaux pour le pas de tir extérieur n'apparaissent pas dans le tableau (notamment le mardi de 18h00 à 22h00 réservé au « Tir Instinctif »)



3.3 Compétition

La Compagnie d'Archers Saint Georges s'attache à valoriser la pratique compétitive à travers une participation régulière aux compétitions organisées au niveau départemental, aussi bien en salle qu'en extérieur.

Cette dynamique compétitive, encore récente pour un certain nombre de nos archères et archers, constitue un levier essentiel de motivation et de progression, en particulier pour les jeunes.

Le club accompagne les pratiquant·es dans la préparation et la participation aux compétitions officielles, avec pour ambition de les amener progressivement vers les niveaux régionaux. Cet accompagnement se traduit par la mise en place de créneaux spécifiques d'entraînement, un suivi individualisé des performances, et un encouragement permanent à l'engagement sportif.

Une attention particulière est portée aux jeunes compétitrices et compétiteurs, pour lesquels le club souhaite offrir un cadre stimulant, structuré, et adapté à leur évolution.

Par ailleurs, le développement de la culture sportive passe aussi par une sensibilisation aux rôles périphériques de la compétition. Le club incite donc activement ses jeunes archères et archers à se former aux fonctions de jeune arbitre ou d'assistant·e club, favorisant ainsi leur implication dans la vie associative au-delà de leur seule pratique.

En ce qui concerne la saison prochaine, nous sommes en attente de la diffusion complète du calendrier des compétitions intérieures 2025/2026. Toutefois, certaines dates ont d'ores et déjà été confirmées :

- Le championnat départemental se tiendra les 24 et 25 janvier 2026.
- Les championnats régionaux sont programmés comme suit :
 - 31 janvier et 1er février 2026 pour les jeunes
 - 7 et 8 février 2026 pour les adultes
 - 15 février 2026 pour les équipes

Ce calendrier prévisionnel servira de repère pour organiser et adapter les entraînements et planifier les temps forts de suivi pour chaque archer concerné.



3.4 Formation et encadrement

La montée en compétence de l'encadrement constitue un pilier central du projet de développement du club. Pour accompagner l'augmentation du nombre de licenciés et répondre aux besoins d'une pratique encadrée de qualité, la Compagnie d'Archers Saint Georges s'engage dans un plan de formation pluriannuel.

Les objectifs sont doubles : garantir la sécurité et la pédagogie des séances, et permettre aux archères et archers les plus motivé·es de progresser dans leur pratique jusqu'à un accompagnement compétitif. À cette fin, plusieurs pistes sont engagées :

- Un cycle de formation pour 2 à 3 bénévoles tous les deux ans, visant l'obtention progressive des titres d'encadrant·e fédéral·e, puis d'entraîneur·e fédéral·e.
- Le développement de la filière arbitrage, en incitant certain·es archères et archers à se former, avec une volonté de diversité des spécialités (extérieur, campagne, salle...).
- L'acquisition du PSC1 pour les membres de l'équipe encadrante, notamment en partenariat avec l'Office des Sports Yonnais (OSY).
- Un travail de coordination avec la FFTA et le Comité Régional pour accéder aux dispositifs de formation et bénéficier de l'accompagnement technique.

L'encouragement à la montée en compétence se veut bienveillant, progressif et en adéquation avec la disponibilité des bénévoles. Il vise à créer une équipe technique solide, autonome et engagée sur le long terme.

3.5 Infrastructures et besoins

3.5.1 Salles

Le club dispose actuellement de deux salles pour la pratique du tir en intérieur :

- La salle Rivoli, de capacité modeste, permet de tirer jusqu'à 20 mètres avec environ au maximum 10 pratiquant·es sur le pas de tir, cela limite donc l'accès à un plus grand nombre.
- La salle Marcel Paul, plus spacieuse, autorise une distance de 40 mètres et accueille jusqu'à une vingtaine d'archères et archers en même temps.

Ces deux espaces offrent une complémentarité précieuse, permettant de diversifier les groupes selon les niveaux et les objectifs. En parallèle, des créneaux libres sont réservés aux pratiquant·es confirmé·es, favorisant la pratique autonome et l'entretien du niveau compétitif.



3.5.2 Pas de tir extérieur

Pour la pratique en extérieur, le club dispose d'un terrain de tir permanent permettant l'alignement d'une douzaine d'archères et archers sur le pas de tir.

Ce pas de tir extérieur est, en théorie, mobilisable sur l'ensemble des créneaux du club.

Cependant, ce terrain présente de nombreuses limitations structurelles qui freinent fortement le développement d'une pratique extérieure régulière, notamment pour les jeunes, les compétitrices et compétiteurs ainsi que les publics en inclusion, pourtant essentielle à l'évolution sportive du club. Ces freins concernent à la fois la qualité d'accueil, la sécurité, l'accessibilité et la logistique.

3.5.3 Contraintes Identifiées

Le pas de tir extérieur ne permet pas une utilisation optimale sur l'année, les contraintes identifiées sont les suivantes :

- Accessibilité PMR insuffisante : l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite demeure insuffisante
- Absence totale de zone couverte, ce qui expose les archers aux intempéries
- Cabanon de stockage trop exigu, empêchant le rangement d'un nombre suffisant de cibles,
- Largeur du pas de tir insuffisante : la capacité d'accueil est limitée, rendant difficile l'organisation de séances collectives élargies, en particulier à l'approche des compétitions.
- Sol détrempé et instable en cas de pluie : le terrain devient rapidement impraticable, car il est dépourvu d'aménagements de drainage ou de stabilisation adaptés
- Aucune installation d'éclairage, ce qui limite son utilisation aux seules heures diurnes et empêche toute séance en soirée, particulièrement en hiver ou en période de préparation compétitive.
- Manque de signalisation ou de délimitation claire de la zone de tir, pouvant entraîner des risques en matière de sécurité pour les pratiquants ou les personnes extérieures au club



3.5.4 Conséquences

Ces contraintes provoquent chaque année un décalage important entre le calendrier des compétitions extérieures et la reprise des entraînements, ce qui pénalise la préparation des archères et archers : les compétitions ont déjà débuté lorsque le club peut enfin investir le terrain. Cela nuit à la régularité des entraînements, à la progression des archers, et à notre capacité à former des compétitrices et compétiteur à l'extérieur.

Elles compromettent également la capacité du club à accueillir tous les publics, en particulier dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion, en cohérence avec le second axe du projet.

3.5.5 Besoins urgents identifiés

Afin de sécuriser et de développer la pratique extérieure, le club a identifié des besoins urgents :

- Réaménagement ou changement de terrain
- Création d'un abri permanent (zone couverte)
- Nouveau local de stockage adapté
- Élargissement du pas de tir
- Stabilisation, drainage du terrain
- Mise en accessibilité PMR
- Installation d'un éclairage
- Signalétique extérieure ou marquage sécurisé de la zone de tir

Face à ces constats, un dialogue est en cours avec la mairie de La Roche-sur-Yon pour identifier des solutions concrètes.

Ces aménagements sont indispensables à la fois pour :

- La progression sportive,
- L'accueil sécurisé de tous les publics
- La conformité aux engagements du club en matière d'inclusion
- La conformité aux engagements du club en matière de sécurité
- Le développement du TAEi (Tir à l'Arc Extérieur international)
- La garantie d'un accès équitable à la pratique pour l'ensemble des licencié·es.



3.6 Objectifs généraux (2025–2028)

Dans le cadre de sa stratégie de relance et de structuration, la Compagnie d'Archers Saint Georges se fixe donc une série d'objectifs clairs et mesurables à l'horizon 2028. Ces objectifs traduisent la volonté du club d'assurer sa pérennité, d'augmenter son attractivité, et de garantir une pratique accessible et performante pour l'ensemble des pratiquant·es.

3.6.1 Développement des effectifs

Le premier enjeu est d'élargir la base licenciée, en accordant une attention particulière à deux cibles prioritaires :

- Les jeunes, notamment via la création d'un groupe U11–U13 encadré et suivi,
- Les adultes débutant·es, attiré·es par une activité sportive accessible et structurée.

3.6.2 Structuration des entraînements

Afin d'accompagner cette croissance, l'organisation des séances évoluera selon une logique de groupes différenciés par âge et par niveau, permettant une progression adaptée.

Cette structuration favorisera un meilleur accompagnement pédagogique, notamment pour les débutants, les pratiquants loisirs et les compétiteurs (jeunes et adultes).

3.6.3 Renforcement de la filière compétitive

Le club souhaite soutenir l'engagement de ses archères et archers en compétition, chez les jeunes et chez les adultes. Il s'agira de créer un climat motivant, d'identifier des objectifs intermédiaires, et d'assurer un accompagnement technique régulier vers les niveaux départementaux et régionaux.

3.6.4 Montée en compétence de l'encadrement

La consolidation du projet passe également par le renforcement de l'équipe bénévole, via un plan de formation progressive.

L'objectif est de former de nouveaux encadrant·es fédéraux, tout en structurant une équipe technique engagée et cohérente pour soutenir la croissance du club.

3.6.5 Créneaux mensuels compétiteurs

Le club ambitionne la mise en place de deux créneaux mensuels dédiés aux compétitrices et compétiteurs jeunes et adultes, encadrés par un·e DEJEPS diplômé·e ou en formation.

Ces temps d'entraînement intensif viendront à renforcer à la fois la technicité, la confiance, et l'expérience en situation de compétition.



3.6.6 Optimisation des installations extérieures

Enfin, le développement de la pratique en extérieur constitue un axe majeur. Pour cela, le club veillera à améliorer l'accessibilité, la sécurisation et la fonctionnalité de ses infrastructures, afin de permettre une pratique régulière du TAEi, y compris en période hivernale ou en conditions climatiques défavorables.

3.7 Communication et recrutement :

Dans une perspective de développement durable de ses effectifs et d'ouverture à de nouveaux publics, la Compagnie d'Archers Saint Georges déploie une stratégie de communication ciblée et d'actions de recrutement régulières. Ainsi, elle veille à valoriser ses actions et à élargir sa visibilité auprès de nouveaux publics

Cette démarche est indissociable de la volonté du club de s'ancrer durablement sur son territoire, d'enrichir la diversité de ses licenciés et de valoriser son identité : un club accueillant, formateur et accessible.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans cette stratégie de croissance, en cohérence avec les objectifs définis à l'horizon 2028.

3.7.1 Présence sur les événements locaux

Chaque année, le club participe à plusieurs événements phares organisés localement, qui constituent autant d'opportunités de visibilité et de rencontres :

- La « Faites du Sport » organisé par l'OSY chaque année en septembre à La Roche-sur-Yon, rassemble de nombreuses associations sportives et permet de rencontrer un large public familial et de proposer des initiations ;
- Le Forum des Sports organisé par les Flâneries à La Roche-sur-Yon ;
- Vitalsport organisé par Décathlon à La Roche-sur-Yon ;
- Des actions autour de la santé et du bien-être, en lien avec la Ville ou le tissu associatif, donnent l'occasion de faire découvrir notre discipline à des publics éloignés de la pratique (séniors, personnes atteintes de pathologies chroniques, jeunes en situation de handicap...).



3.7.2 Actions organisées par le club

Pour soutenir sa dynamique de recrutement et renforcer son ancrage local, la Compagnie d'Archers Saint Georges organise chaque année plusieurs temps forts destinés à faire découvrir le tir à l'arc à un large public.

Le club organise deux journées portes ouvertes : fin et début septembre. Ces journées permettent à toutes les personnes intéressées de découvrir le tir à l'arc, d'échanger avec les bénévoles, et d'effectuer une première initiation.

En 2025, le club a également participé pour la première fois au challenge « Partage tes flèches » initié par la FFTA. Cette action vise à fédérer tous les clubs autour d'une journée d'initiation nationale, afin d'encourager la découverte du tir à l'arc dans une ambiance conviviale. Cette première participation a été très bien accueillie et s'inscrit désormais comme une nouvelle étape dans notre stratégie de visibilité et d'accueil.

En 2025, le club a également participé pour la première fois au challenge « Flèches de progression » pour les néo-licenciés initié par la FFTA. Cette action vise à valoriser les progrès des archers débutants à travers un passage de flèches structuré et motivant. Organisé dans un cadre bienveillant, ce challenge leur permet d'évaluer leur progression technique tout en découvrant l'esprit de compétition dans un format accessible et s'inscrit pleinement dans notre volonté de proposer un accompagnement de qualité dès les premiers pas dans la discipline.

Ces actions d'ouverture sont complémentaires des événements extérieurs auxquels le club participe et permettent d'inscrire durablement le tir à l'arc dans le paysage associatif et sportif de la ville.

3.7.3 Supports de communication

La stratégie de communication repose sur plusieurs canaux numériques complémentaires :

- Le site internet officiel du club,
- Les réseaux sociaux du club (Facebook / Instagram), utilisés pour relayer les actualités, les résultats, les annonces d'événements et les retours en images
- Les relais d'information assurés par l'OSY – Office des Sports Yonnais qui offrent une visibilité institutionnelle locale.,

En 2025, le club a également eu l'opportunité de présenter ses activités lors d'une intervention à l'émission sport de la radio locale Graffiti, ce qui a permis de toucher un public élargi et d'augmenter la notoriété du club à l'échelle départementale.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté de renforcer la communication externe en diversifiant les supports et en donnant la parole à celles et ceux qui font vivre le club.



Cette mise en lumière a permis de valoriser les actions menées, et d'inscrire davantage le club dans le paysage associatif vendéen.

3.7.4 Perspectives

La Compagnie d'Archers Saint Georges souhaite à l'avenir renforcer sa stratégie de communication en valorisant davantage ses réussites sportives, ses projets inclusifs et ses événements internes

Cette stratégie vise à soutenir la croissance du club, à ancrer son image comme structure ouverte et bienveillante, et à continuer d'attirer une diversité de pratiquant·es.

La jeunesse, moteur du renouveau associatif, représente un enjeu transversal du projet 2025–2028. Au-delà du recrutement ou de la structuration, c'est l'idée même d'accompagner chaque jeune dans un parcours sportif et humain valorisant qui guide l'action du club. Ce pari sur la jeunesse s'articule naturellement avec l'ambition d'un club plus inclusif, bienveillant et formateur.

3.8 Suivi et évaluation

Afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions engagées, la Compagnie d'Archers Saint Georges met en place un dispositif de suivi régulier et d'évaluation annuelle de son projet sportif.

Ce dispositif a pour objectif de mesurer l'évolution des pratiques, d'identifier les forces et les points de vigilance, et de consolider la dynamique engagée sur l'ensemble des axes définis (sportif, inclusion, encadrement, équipements, communication...).

Les indicateurs de suivi retenus sont les suivants :

- **Évolution du nombre de personnes licenciées**, avec un objectif cible de +30 % à l'échéance 2028, en particulier sur les catégories jeunes et les nouveaux publics adultes.
- **Nombre d'encadrant·es formé·es** sur la période, selon les parcours fédéraux (Encadrant – Entraîneur – Arbitre).
- **Résultats sportifs** obtenus par les licencié·es (participations aux compétitions, podiums, qualifications).
- **Fidélisation des jeunes U11–U13**, mesurée par la continuité de leur inscription sur plusieurs saisons.



- **Bilan annuel d'activité**, présenté lors de l'assemblée générale et partagé avec les membres.
- **Pointage d'un indicateur "plaisir"**, évaluant le bien-être des pratiquants dans leur expérience du tir à l'arc (motivation, ambiance, sentiment de progression...).

Ces éléments permettront au club de rendre compte de l'impact de ses actions auprès de ses partenaires et de ses membres, tout en gardant un cap clair et partagé pour les saisons à venir.

3.9 Calendrier d'action prévisionnel 2025–2026 (extrait)

Le calendrier ci-dessous regroupe un extrait des actions clés programmées sur la saison 2025–2026, en lien avec les deux grands axes du projet sportif : relance de la dynamique sportive et développement de l'inclusion. Il permet de baliser les étapes, d'anticiper les points de suivi, et de garantir une mise en œuvre progressive et coordonnée des actions.

Période	Actions prévues
Juin 2025	- Prise de contact avec les élu·es de La Roche sur Yon pour le pas de tir extérieur - Journée portes ouvertes - Challenge « Flèches de progression » pour les néo-licencié·es - Assemblée Générale du club et Tir du Roy - Réunion de planification de la prochaine saison sportive avec les encadrant·es
Juillet 2025	- Premier rendez-vous avec les élus de La Roche sur Yon pour le pas de tir extérieur
Fin Août 2025	- Reprise progressive des entraînements pour les archères et archers confirmé·es - Réorganisation des groupes
Septembre 2025	- Forums des associations - Deuxième journée portes ouvertes - Lancement du groupe U11–U13
Octobre 2025	- Participation à "Partage tes flèches" (FFTA) - Formations bénévoles (EF – PSC1 - Arbitrage) - Démarrage des créneaux « compétitrices et compétiteurs » encadrés par le DEJEPS - Début créneaux compétiteurs



Période	Actions prévues
Novembre – Décembre 2025	- Suivi des compétitrices et compétiteurs - Bilans intermédiaires par groupes
Janvier 2026	- Premier bilan interne / Ajustements
Février 2026	- Compétitions départementales voire régionales / stage jeunes
Mars – Avril 2026	- Compétitions extérieures
Juin 2026	- Journée portes ouvertes - Assemblée Générale du club et Tir du Roy - Préparation de la prochaine saison sportive avec les encadrant·es bénévoles - Bilan global du projet – 1ère année (quantitatif et qualitatif)

- Le passage des flèches de progression est prévu avant chaque période de vacances scolaires, en lien avec les évaluations pédagogiques des encadrant·es.

4. Axe 2 - Favoriser l'inclusion, le lien social et le bien-être par le sport

4.1 Résumé du projet

La Compagnie d'Archers Saint Georges souhaite promouvoir et développer une pratique du tir à l'arc accessible à toutes et tous quels que soient l'âge, la condition physique ou les ressources, dans une logique d'inclusion, de lien social et de bien-être.

Cette ambition repose sur l'idée que le sport, en particulier le tir à l'arc, peut être un levier de santé physique et mentale, de renforcement de l'estime de soi, et de mixité sociale.

À travers ce second axe, le club souhaite intensifier ses actions en faveur de l'inclusion, du lien social, de la santé et du bien-être à travers la pratique du tir à l'arc, avec une approche bienveillante et adaptée aux besoins spécifiques de chaque public.

Cette orientation n'est pas théorique : elle s'appuie sur des expériences concrètes, comme la participation du club en 2025 à l'événement « Oxygène et Vous », organisé en partenariat avec le CHD Vendée, ASTEN Santé et la Ville de La Roche sur Yon, à destination des patient·es atteint·es en insuffisance respiratoire chronique.



Cet événement a permis à ces personnes de découvrir le tir à l'arc dans un cadre sécurisé, adapté et convivial. Nous avons confirmé notre participation pour la prochaine édition, convaincus de l'impact positif de cette démarche sur la santé, la confiance en soi et le bien-être des participants.

L'accueil de licencié·es en situation de handicap (fauteuil roulant, sport adapté) témoigne également de l'engagement réel et quotidien du club en faveur d'une pratique réellement inclusive.

C'est pourquoi, nous nous engageons à développer des actions pérennes pour favoriser l'inclusion et le bien-être par le sport.

4.2 Thématiques et justifications

Le projet porté par la Compagnie d'Archers Saint Georges s'inscrit pleinement dans plusieurs des priorités stratégiques de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) ainsi que dans les orientations des collectivités territoriales en matière de développement du sport pour tous.

Parmi ces priorités communes figurent :

- Le développement de la pratique inclusive, notamment à destination des personnes en situation de handicap ou éloignées de la pratique.
- La valorisation des actions sport-santé, dans une logique de prévention et de bien-être global.
- L'accessibilité économique des activités sportives, pour lutter contre les inégalités d'accès.
- L'ancrage du sport comme facteur de cohésion sociale et de mixité intergénérationnelle sur les territoires.

Le club décline concrètement ces axes à travers deux ambitions centrales :

1. **Encourager l'accès aux activités pour tous** : L'accès aux activités sportives est un enjeu majeur pour l'inclusion sociale et le bien-être des individus. Le tir à l'arc, par sa nature modulaire et progressive, constitue un levier pertinent pour initier des publics variés à la pratique sportive, dans des conditions adaptées à tous les pratiquant·es. Nous souhaitons encourager cet accès en mettant en place plusieurs actions concrètes en réduisant les freins financiers, logistiques ou physiques.
2. **Agir pour le bien-être et la prévention** : Le tir à l'arc est bien plus qu'un simple sport de précision, il joue un rôle essentiel dans le bien-être physique et mental, en favorisant



la concentration, la gestion du stress et le développement de la motricité. Nous souhaitons agir pour le bien-être et la prévention à travers plusieurs axes :

- **Amélioration de la santé physique** : Le tir à l'arc sollicite la posture, la coordination et la tonicité musculaire, ce qui est particulièrement bénéfique pour les personnes souffrant de troubles moteurs ou respiratoires en effet il permet un travail en douceur sur la respiration et la gestion de l'effort...
- **Gestion du stress et bien-être mental** : La pratique du tir à l'arc demande une concentration intense et une maîtrise de soi, ce qui aide à réduire l'anxiété et à améliorer la confiance en soi. De plus, il offre un cadre apaisant et structurant, idéal pour les personnes en situation de fragilité.
- **Prévention des troubles liés à la sédentarité** : En encourageant la pratique sportive, nous contribuons à lutter contre les effets négatifs de la sédentarité, notamment chez les jeunes et les personnes âgées. Le tir à l'arc est une activité accessible qui permet une reprise progressive du sport.
- **Création de liens sociaux et lutte contre l'isolement** : En intégrant des publics variés, nous favorisons les échanges et la cohésion sociale. La pratique en club permet de créer un environnement bienveillant et inclusif, où chacun peut progresser à son rythme.

À travers cette approche inclusive, progressive et bienveillante, le club souhaite contribuer à une dynamique plus large d'utilité sociale du sport sur son territoire.

4.3 Objectifs à court, moyen et long terme

À court terme :

- **Accessibilité et levée des freins à la pratique** :
 - Réduire les freins économiques en maintenant une politique tarifaire accessible, en particulier pour les publics fragilisés ou éloignés du sport.
 - Acquérir du matériel adapté afin de garantir un environnement sécurisant, valorisant et durable : kits d'initiation complets (arcs, flèches, protections), arcs légers, chevalets réglables, supports visuels...
 - Etudier la mise en place de créneaux spécifiques pour les plus de 60 ans, axés sur la motricité douce, la respiration et la concentration.



- **Inclusion et ouverture à de nouveaux publics :**

- Favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, en adaptant l'encadrement, le matériel et l'environnement de pratique.
- Initier des échanges avec les structures médico-sociales (IME, CHS, associations santé) pour proposer des séances découvertes ou ponctuelles.
- Consolider les partenariats existants (CHD Vendée, OSY, FFTA...) pour garantir un accompagnement cohérent et coordonné.

- **Renforcement du cadre humain et social :**

- Sensibiliser les dirigeant·es, encadrant·es et bénévoles à l'accompagnement des publics spécifiques, notamment via des formations ou des retours d'expérience.
- Valoriser la mixité intergénérationnelle et le lien social, en favorisant des créneaux partagés ou des actions transversales.

À moyen terme :

- **Structuration de partenariats durables**

- Développer des partenariats avec les structures médico-sociales locales, afin d'ancrer les actions d'inclusion dans une dynamique territoriale cohérente.

- **Élargissement de l'offre de pratique adaptée**

- Développer des créneaux spécifiques à destination des publics concernés dans un cadre bienveillant et sécurisé.
- Veiller à ce que ces créneaux s'insèrent dans le fonctionnement global du club, dans une logique d'ouverture et de mixité.

- **Renforcement des compétences de l'encadrement**

- Former un·e ou plusieurs encadrant·es à la prise en charge des personnes en situation de handicap, en lien avec la FFTA ou des structures spécialisées.
- Favoriser le partage d'expériences entre bénévoles et l'échange avec d'autres clubs engagés sur le champ de l'inclusion.

- **Création d'actions spécifiques à visée sociale et préventive**

- Concevoir et proposer des actions spécifiques (ateliers à visée santé ou découverte).
- Travailler avec des relais de terrain pour ajuster les contenus aux besoins concrets des bénéficiaires.



À long terme :

- **Ancrage dans le fonctionnement global du club**

- Intégrer durablement ces actions et d'accompagnement spécifique dans le fonctionnement courant du club (créneaux réguliers, renouvellement du matériel, formation continue).
- Faire en sorte que l'accueil des publics spécifiques ne repose plus uniquement sur des actions ponctuelles, mais qu'il fasse partie intégrante de l'identité du club, à travers une culture partagée par l'ensemble de la structure.

- **Reconnaissance et ancrage local**

- Être identifié comme un club ouvert et engagé, connu localement pour son action en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion dans le sport.
- Participer activement aux réseaux locaux (FFTA, Office des Sports, partenaires médico-sociaux) pour partager nos expériences et construire des projets communs.
- Renforcer l'image du club comme une association de proximité accueillante et engagée, capable de conjuguer exigence sportive, ouverture sociale et utilité territoriale, en proposant à la fois une pratique de qualité et un environnement bienveillant.

4.4 Publics ciblés

Le projet porté par la Compagnie d'Archers Saint Georges s'adresse en priorité à des publics éloignés de la pratique sportive traditionnelle ou en recherche d'une activité adaptée, encadrée et valorisante. Il s'agit notamment :

- Des personnes en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques
- Des jeunes accueillies en Instituts Médico-Éducatifs (IME), dans une logique éducative et de découverte sportive progressive.
- Des personnes en recherche de mieux-être, motivé-es par les bienfaits mentaux et posturaux du tir à l'arc (concentration, confiance en soi, ancrage corporel...).
- Des seniors en recherche d'une activité douce, favorisant la motricité, la concentration et le lien social.
- Des personnes éloignées de la pratique sportive, souhaitant retrouver une dynamique collective dans un cadre bienveillant.



4.5 Actions prévues et ressources

La mise en œuvre du projet d'inclusion et de bien-être s'appuie sur un ensemble d'actions concrètes, adaptées aux publics visés et soutenues par des ressources ciblées. Ces actions se déclinent autour de six leviers principaux :

- **Accessibilité financière :**
 - Maintien d'une politique tarifaire adaptée, avec des licences proposées à un tarif raisonnable, largement inférieur à la moyenne nationale.
 - Mise en place de facilités de paiement et accompagnement des familles dans l'accès à des aides spécifiques (ex. : Pass'Sport, aides locales...).
- **Acquisition et adaptation du matériel :**
 - Achat de matériel léger, ergonomique et sécurisant (arcs légers, chevalets réglables, protections spécifiques ...)
- **Déploiement de créneaux adaptés :**
 - Organisation de séances d'initiation ponctuelles pour les publics accueillis en IME ou structures médico-sociales partenaires afin de favoriser leur inclusion par le sport.
- **Accompagnement humain**
 - Formation et sensibilisation des dirigeant·es, encadrant·es et bénévoles à l'accueil des publics fragiles.
 - Valorisation des retours d'expérience pour faire évoluer les pratiques du club vers plus d'inclusivité.
- **Actions événementielles et partenariales**
 - Participation renouvelée à l'événement "Oxygène et Vous" avec le CHD Vendée, favorisant la découverte du sport par des patient·es atteint·es de pathologies chroniques.
 - Organisation de séances spécifiques à visée sociale ou préventive, en lien avec des partenaires locaux.
 - Renforcement des échanges avec les structures médico-sociales, pour construire une dynamique de terrain pérenne.



- **Communication et mobilisation du territoire**

- Campagnes ciblées d'information via les réseaux sociaux du club, les supports de l'Office des Sports, les radios locales et les flyers distribués dans les structures partenaires.

4.6 Contacts et partenariats et existants

La dynamique d'inclusion et de sport santé engagée par la Compagnie d'Archers Saint Georges s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et opérationnels, mobilisés autour de valeurs communes :

- Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) et son Comité Régional, pour l'accompagnement notamment dans les démarches de formation.
- Ville de La Roche-sur-Yon, partenaire privilégié pour l'accès aux équipements, le soutien logistique et la coordination des politiques sportives locales.
- Office des Sports Yonnais (OSY), acteur clé dans le développement associatif, la mutualisation des ressources et l'appui à la formation des bénévoles.
- Centre Hospitalier Départemental (CHD) Vendée et ASTEN Santé, notamment dans le cadre de l'événement annuel « Oxygène et Vous », permettant l'accueil de patient·es atteint·es d'affections chroniques dans une démarche sport-santé.

Ces partenariats constituent une base solide sur laquelle le club souhaite continuer à structurer ses actions inclusives, et développer de nouvelles synergies avec les IME, les structures spécialisées et les réseaux sport-santé du territoire.

4.7 Impact attendu

La mise en œuvre de ce projet autour de l'inclusion, du sport-santé et de l'accessibilité vise à produire des effets concrets et mesurables à court et moyen terme. Les retombées attendues sont les suivantes :

- Accroître le nombre de bénéficiaires : avec un objectif de +50 personnes touchées dès la première année, via les séances ouvertes, les partenariats et les actions événementielles.
- Renforcer l'accessibilité au tir à l'arc, en particulier pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques, grâce à du matériel adapté et à un encadrement formé.



- Créer du lien social, à la fois intergénérationnel et entre le monde associatif, médical et médico-social, autour d'une pratique partagée dans un cadre sécurisant.
- Renforcement de la visibilité du tir à l'arc comme sport inclusif et bénéfique pour la santé.
- Valorisation d'une pratique ouverte déjà engagée, à travers la présence dans nos rangs d'un archer en fauteuil roulant et d'un licencié en sport adapté.

Conclusion

Porté par l'ambition de conjuguer exigence sportive et ouverture à tous les publics, ce projet se veut à la fois structurant, inclusif et durable. Il reflète la volonté du club de bâtir un avenir solide, fondé sur la jeunesse, la formation, l'accessibilité et le plaisir de pratiquer ensemble.

Convaincue que le tir à l'arc est une discipline source de bien-être, d'inclusion et de dépassement de soi, la Compagnie d'Archers Saint Georges entend, grâce aux soutiens attendus, renforcer son engagement et proposer une pratique véritablement accessible à toutes et à tous.

Validé en Assemblée Générale le 05/07/2025

La Présidente,

Gwenola LE REUN

Le Secrétaire Adjoint

Baptiste PARMANTIER